



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-11

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 3 novembre 2015, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située sur la rue de la Roseraie (lot 2 595 332), en zone RV-2.

Cette demande consiste à autoriser un projet où la façade du bâtiment principal ne respecte pas la norme en vigueur pour les façades avant. En fait, le bâtiment principal proposé aura une façade avant de 29.72 mètres tandis que l'article 47 du *Règlement de zonage #2005-419* stipule qu'un bâtiment principal doit avoir une façade avant d'une largeur maximale de 25 mètres, excluant le garage.

La demande de dérogation mineure porte donc sur une différence de **4.72 mètres** au-delà de la norme maximale permise au niveau de la façade avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de ladite séance du 3 novembre 2015.

Fait à Shefford, le 19 octobre 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon